

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. — Etranger, 7 francs.

VOL. XXXII

MARS 1933

No 3

SOMMAIRE:—Partie documentaire: Constitution du Saint-Père; Année Sainte; Du véritable et du faux Pacifisme — Théologie: Une nouvelle morale de la guerre; Autour de l'Encyclique *Caritate Christi* — Chronique diocésaine: Cinquantenaire de profession religieuse — Calendrier du mois — Le rôle de l'Eglise — Le Saint Evangile.

Partie documentaire

CONSTITUTION APOSTOLIQUE "QUI UMBRATILEM"

accordant les indulgences du Jubilé de 1933-1934 aux moniales et autres personnes à qui les exercices du Jubilé sont rendus impossibles par un empêchement permanent et concédant les pouvoirs opportuns en ce qui touche les absolutions et les commutations de voeux (1).

PIE, EVEQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,
POUR PERPETUELLE MEMOIRE

Personnes qui peuvent gagner les indulgences du Jubilé sans aller à Rome

Nous avons en vue les religieux et religieuses consacrés au service de Dieu et menant dans le cloître une vie contemplative, ceux qui souffrent d'une infirmité corporelle, les prisonniers de guerre, les personnes incarcérées et bien d'autres qui, par leur propre situation ou par celle de leur famille, sont dans l'impossibilité d'entreprendre, au cours de l'Année Sainte prochaine, le pèlerinage à Rome.

Poussé par l'affection paternelle que Nous avons envers toutes les classes de la société, Nous désirons qu'eux aussi puissent jouir des trésors que va prodiguer l'Eglise à l'occasion de cette solennité et qu'ils puissent ainsi gagner l'indulgence du Jubilé.

(1) Le texte latin de cette publication apostolique a paru aux *Acta Apostolicae Sedis* (30. I. 33); il porte la suscription suivante: "*Indulgentiae anni sancti MDCCCXXXIII-MDCCCXXXIV conceduntur monialibus aliisque stabili impedimento detentis eum opportunis facultatibus circa absolutiones et votorum commutationes*".

Nous le souhaitons d'autant plus ardemment que Nous avons espoir que tant de prières et tant de sacrifices faits dans le monde entier par ceux-là surtout qui mènent une vie innocente ou adonnée aux rigueurs de la pénitence, par une louable contrainte à l'égard de Dieu, obtiendront en faveur du genre humain des grâces célestes plus abondantes et susciteront le retour de temps meilleurs.

Voici les personnes qui bénéficieront des privilèges que Nous accordons :

I. — En premier lieu, toutes les moniales vivant dans les monastères et astreintes à la clôture perpétuelle; de même, les personnes qui habitent dans ces monastères à titre de postulantes, de novices, d'élèves, ou pour une autre raison légitime, même si elles n'y séjournent que pendant la majeure partie de l'année. Nous n'entendons pas exclure les personnes qui, tout en demeurant dans ces couvents, en franchissent la clôture pour les besoins du service ou pour les quêtes.

II. — Toutes les religieuses, ou Soeurs, à voeux simples, appartenant à une Congrégation de droit pontifical ou diocésain, bien que non astreintes à une clôture rigoureuse, ainsi que leurs novices, postulantes, élèves pensionnaires — y compris les demi-pensionnaires, mais non les externes, — et les autres personnes qui prennent leurs repas dans le couvent et y ont leur domicile ou quasi-domicile.

III. — Les Oblates, ou personnes pieuses, vivant en commun, qui, alors même qu'elles n'émettent pas de voeux, ont des statuts approuvés par l'autorité ecclésiastique, soit définitivement, soit à titre d'essai, ainsi que leurs novices, postulantes, élèves, et les autres personnes vivant sous leur toit, dans les conditions précitées au § II, au sujet des Congrégations religieuses.

IV. — Toutes les femmes appartenant à un Tiers-Ordre régulier, qui, munies de l'approbation ecclésiastique, vivent en commun et habitent sous un seul et même toit, comme aussi toutes les autres personnes demeurant avec elles, ainsi qu'il a été statué plus haut.

V. — Les jeunes filles et femmes vivant dans les institutions ou établissements qui leur sont réservés, alors même qu'elles ne sont pas sous la direction de Moniales, ni de Religieuses, ni d'Oblates, ni de Tertiaires.

VI. — Les Anachorètes et les Ermites, non pas ceux dont le régime ne comporte aucune clôture et qui, soumis à des obligations déterminées vivent, soit en communauté, soit solitairement, sous l'autorité des Ordinaires; mais ceux qui sont astreints à la solitude et à la clôture continuelle — sinon absolument per-

pétuelle — s'adonnent à la vie contemplative et appartiennent à un Ordre monastique ou régulier, comme les Cisterciens Réformés de Notre-Dame de la Trappe, les Ermites Camaldules et les Chartreux.

VII. — Les fidèles de l'un ou de l'autre sexe prisonniers de guerre, ou incarcérés, ou exilés, ou déportés, ou se trouvant dans les maisons de détention et condamnés à un travail forcé ou encore enfermés dans des maisons de correction; enfin les ecclésiastiques et les religieux retenus dans les couvents ou d'autres maisons, en vue de s'y amender.

VIII. — Les fidèles de l'un et de l'autre sexe que la maladie ou la faiblesse empêchent de se rendre à Rome pendant l'année jubilaire ou d'y faire les visites prescrites des basiliques patriarcales; les personnes gagées ou volontaires, qui, d'une façon constante, s'occupent des malades dans les hôpitaux; les personnes qui sont chargées de la surveillance et du redressement des détenus; les ouvriers qui ganent leur vie par leur travail quotidien et ne peuvent s'absenter pendant un si grand nombre d'heures et de jours; enfin les vieillards qui ont 70 ans révolus.

* * *

ANNEE SAINTE

Le Très Saint Père vient de proclamer une année sainte qui doit durer du 2 avril 1933 au 2 avril 1934, en mémoire du 19ème centenaire de la mort de Notre-Seigneur. Voici les principaux points des Constitutions du Très Saint Père.

Dans la première Constitution, *Nulla non tempore*, le Saint Père exhorte les fidèles à se rendre à Rome. Il suspend à peu près totalement la faculté de gagner les indulgences pour autres que les défunts. A part les indulgences du jubilé les fidèles ne peuvent gagner pour eux-mêmes que les indulgences suivantes:

1. Les Indulgences à l'article de la mort.
2. Les Indulgences de l'Angelus et du Regina Coeli.
3. Les Indulgences attachées à la visite au Saint-Sacrement durant les Quarante-Heures.
4. Les Indulgences accordées à ceux qui accompagnent le Saint-Sacrement pour la communion des malades.
5. Les Indulgences de la Portioncule à Assisse.
6. Les Indulgences de Palestine.
7. Les Indulgences accordées au sanctuaire de Lourdes à l'occasion de son 75ème anniversaire.
8. Les Indulgences que les Cardinaux, les Evêques, etc., ont coutume d'accorder quand ils célèbrent pontificalement, quand ils donnent leur bénédiction ou en toute autre forme usitée.

Dans la Constitution "Qui umbratitem vitam" le Saint Père détermine quelles sont les personnes qui peuvent gagner l'indulgence du jubilé sans aller à Rome, durant l'année sainte. Vous trouverez dans les Cloches cette nomenclature et vous verrez vous-même quelles sont les personnes qui peuvent gagner ces indulgences cette année. Il est probable que le Jubilé sera étendu à tout l'univers l'année prochaine.

Parmi ceux qui peuvent gagner les indulgences sans aller à Rome se trouvent les religieuses, cloîtrées ou non, avec leurs élèves, pensionnaires ou demi-pensionnaires (non pas externes) et en général toutes les personnes de l'un ou l'autre sexe qui habitent, au moins pour la majeure partie de l'année, une maison religieuse de femmes.

Les prisonniers et ceux qui en ont la surveillance. Les malades et les infirmes et tous ceux qui, d'une façon continue, s'occupent des malades qui sont dans les hôpitaux (que ces personnes soient gagées ou volontaires).

Les ouvriers, hommes ou femmes, de quelque métier qu'ils soient, qui gagnent leur vie par leur travail quotidien et ne peuvent laisser le temps nécessaire pour un voyage à Rome. Il semblerait que le plus grand nombre des cultivateurs et des ouvriers des villes tombent sous cette catégorie.

Lors du Jubilé de 1925 la Sacrée Pénitencerie, consultée sur le sens de "travail" de ces ouvriers a répondu qu'il s'agissait du travail "manuel" et non pas du travail de ceux qui se livrent à des "arts non serviles" (9 mars 1925). Tous ceux qui ont soixante-dix ans révolus. L'on verra donc par cette liste qu'un très grand nombre de fidèles pourront, dès cette année, gagner l'Indulgence du Jubilé. En cas de doute il faudra se rappeler que "favores sunt ampliandi".

Ces personnes pourront gagner les indulgences du Jubilé moyennant les conditions suivantes: 1o La communion et 2o la confession. (La communion et la confession devront être spéciales et non de précepte.) 3o La prière aux intentions du Souverain Pontife. Ces intentions sont les suivantes: l'accroissement de l'Eglise Catholique, l'extirpation des erreurs, la concorde entre les gouvernants, la paix et la tranquillité au sein de la société tout entière. 4o Des actes de piété, de charité en substitution de la visite des basiliques romaines.

Comme il appartient aux Ordinaires de spécifier ce qui doit remplacer la visite des Basiliques de Rome, Nous ordonnons ce qui suit: Pour toutes les personnes vivant en communauté ou demeurant dans les maisons religieuses de femmes, on fera la visite de l'oratoire principal de la maison quatre fois, le même jour ou à des jours différents. Pour les autres fidèles vivant dans le monde la visite sera faite aussi quatre fois soit le même jour soit

à des jours différents, à leur église paroissiale. L'assistance à la sainte Messe les dimanches ou jours d'obligation ne compte pas comme visite. A chacune de ces visites l'on récitera 6 Pater, 6 Ave et 6 Gloria Patri, dont une fois aux Intentions du Souverain Pontife. L'on pourra y ajouter 7 Ave Maria en mémoire des souffrances de la très Sainte Vierge avec l'invocation "O Marie, Mère des douleurs, daignez imprimer fortement dans mon coeur les blessures du Sauveur crucifié". L'on pourra également ajouter 3 Credo en présence du Crucifix avec l'oraison jaculatoire: "Nous vous adorons Jésus et nous vous bénissons, parce que vous avez racheté le monde par votre très sainte croix". Des prières du même genre vaudraient également.

Pour les malades, les infirmes, le prisonniers et autres personnes incapables de faire les visites commandées, le confesseur pourra lui-même faire la commutation appropriée. Nous suggérons le chapelet, le nombre de fois que la personne pourra le réciter, sans dépasser le nombre de trois.

Les indulgences du Jubilé sont "Toties Quoties" et peuvent être gagnées chaque fois qu'on remplit les conditions prescrites.

Toutes ces personnes peuvent choisir leur confesseur, parmi les confesseurs approuvés par l'Ordinaire. Ce confesseur pourra absoudre de tous les cas réservés à l'Evêque et même de tous les péchés et censures réservés au Souverain Pontife, excepté les péchés et censures réservés "specialissimo modo" et les cas d'hérésie formelle et externe. Il pourra également dispenser les religieuses et toutes les personnes qui vivent avec elles de leurs voeux privés, même faits sous la foi du serment, ou les commuer, excepté ceux qui sont réservés au Saint-Siège ou dont la commutation apporterait un dommage à des tiers ou éloignerait moins du péché que le voeu lui-même.

Il faudra rappeler aux fidèles que la disposition principale et essentielle pour gagner l'indulgence jubilaire est la pureté de coeur, le regret sincère de leurs fautes, la résolution énergique de ne plus pécher, un amour réel de Dieu. C'est le voeu du Saint Père que les fidèles, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Notre-Seigneur, se retrempe dans une plus grande ferveur, fruit de la méditation des saints Mystères que l'Eglise rappelle à ses enfants.

W. L. JUBINVILLE, P. A., V. G.
Administrateur.

* * *

DU VERITABLE ET DU FAUX PACIFISME

En novembre dernier s'est tenu à Berlin le VIIIème Congrès de la Ligue des Catholiques allemands pour la Paix.

De nombreux délégués catholiques étrangers de Belgique,

de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Hollande, des Etats-Unis, assistaient au Congrès et parmi eux trois représentants de la Ligue des Catholiques français pour la paix et la justice. L'évêque d'Arras avait délégué à Berlin l'abbé Chanson. L'ex-chancelier Brüning et le président du Conseil prussien, M. Braunn étaient aussi représentés. Mgr Schreiber, évêque de Berlin, a prononcé un discours qui a été très applaudi. L'Agence Havas, racontant la séance d'ouverture, donna un compte-rendu incomplet du discours de Mgr Schreiber. Ce fut l'occasion d'une vive protestation, en France surtout. Lorsque le véritable texte fut connu, l'on comprit mieux l'idée du prélat allemand. Voici maintenant le texte du discours :

En qualité d'évêque de Berlin, je salue avec la plus grande cordialité ce VIIIème Congrès général de la Ligue des catholiques allemands pour la paix, Congrès qui se tient dans les murs de Berlin.

Nous autres, catholiques de Berlin, Nous avons conscience du grand honneur que fait ce Congrès au siège du nouvel évêché de Berlin.

Nous avons aussi parfaitement conscience de la haute importance de ce Congrès pour la paix. Nous désirons donc fortement que, pendant les trois jours qui vont suivre, le VIIIème Congrès général de la Ligue des catholiques allemands pour la paix soit aussi harmonieux que fécond et qu'il produise des effets salutaires.

Les rapports qu'on présentera et discutera à ce VIIIème Congrès général ont pour objet les questions suivantes : "Catholicisme et militarisme", "collaboration de la femme aux oeuvres sociales et à la paix entre les peuples", "nouvel héroïsme", "société des Nations et désarmement", "désarmement et sécurité".

Pour clôturer solennellement le Congrès, une messe de "Requiem" sera célébrée pour les victimes de la guerre dans Notre église votive pour la paix, place Humann, et sera suivie d'une cérémonie au monument commémoratif des soldats morts pendant la guerre mondiale.

La guerre et la paix sont les idées fondamentales dont va s'occuper le Congrès. Qu'ai-je donc de mieux à faire à l'ouverture de ce Congrès sinon de formuler une déclaration de principe sur ces réalités fondamentales : Guerre et Paix.

A la base de cette déclaration, il y a, gravées dans toute conscience saine, les lois de la vérité, de la justice et de la charité, qui ont trouvé leur expression concrète dans la loi naturelle et dans le christianisme. Partant de ce point fondamental, ce que je vais établir est une vérité commune pour les membres de la Ligue des catholiques allemands pour la paix.

Parmi les idées qui nous sont communes, voici la première ; Nous ne condamnons ni ne proscrivons toute guerre quelle qu'elle soit. Au contraire, nous connaissons aussi une guerre juste, la guerre de légitime défense menée par un Etat contre les injustes attaques d'ennemis extérieurs qui menacent son existence et son développement légitime.

Les conditions d'une telle guerre sont les suivantes : injustice grave ou toute autre grave faute morale formelle de la part de l'adversaire ; certitude de cette faute ne laissant place à aucun doute ; impossibilité d'éviter un conflit armé après échec de tous les essais d'entente pacifique entrepris avec toute la gravité et toute l'énergie nécessaires ; certitude morale que la victoire restera à la cause juste ; droite intention de favoriser le bien par la guerre et d'éviter le mal ; bonne conduite de la guerre restant dans les limites de la justice et de la charité et donc dans les cadres du droit naturel, de la loi morale chrétienne et des prescriptions du droit des gens ; souci de ne pas causer des troubles graves aux autres Etats qui ne sont pas directement impliqués dans la guerre ; déclaration de guerre faite par une autorité compétente ; proportion entre la faute et les châtiments, aussi bien pendant la guerre qu'après la guerre, lors de la fixation des sanctions.

Nous déclarons que ces conditions doivent se réaliser toutes ensemble et séparément avant qu'il puisse être parlé d'une guerre juste. Car ces conditions sont exigées par la conscience humaine, ou mieux par la loi morale naturelle qui oblige tous les hommes sans exception. Ces conditions sont-elles encore réalisables, étant donné la technique actuelle de la guerre ? J'en doute absolument.

La guerre juste est moralement permise, elle est même un devoir social et moral. En tant qu'accomplissement d'un devoir social et moral la participation à cette guerre peut donc devenir un grand mérite. C'est en ce sens que nous honorons nos soldats tombés à la grande guerre.

Ils avaient la conviction de se battre dans une guerre juste, dans l'accomplissement de leurs devoirs moraux envers la patrie, leurs foyers et leurs biens, leurs femmes et leurs enfants, envers la nation et le pays des ancêtres.

Ainsi pensaient également les soldats des autres pays. Aussi rendons-nous honneur à l'accomplissement de leur devoir moral envers leur patrie. C'est encore en ce sens que nous honorerons mardi prochain au Hall commémoratif ceux qui sont tombés pendant la grande guerre. Mais cela ne signifie pas que nous soyons des fanatiques de la guerre.

Disons encore en passant que Notre apologie de la guerre juste ne contredit ni l'Évangile ni la conception des premiers

chrétiens et de certains Pères de l'Eglise. Ni saint Jean-Baptiste dans le passage de saint Luc (III, 14) ni le Christ (Matth. VIII, 5 et suiv.) n'ont réprouvé la profession militaire comme telle. Au contraire, d'après le sens de l'explication donnée plus tard par saint Paul dans sa lettre aux Romains (XIII, 1 et suiv.), ils ont reconnu aux supérieurs le droit de glaive contre les ennemis intérieurs et extérieurs.

Si quelques Pères de l'Eglise se sont prononcés contre le service militaire, c'est parce que de leur temps les soldats étaient obligés de rendre un culte païen aux Césars et de vénérer les idoles païennes.

Enfin l'exemption du clergé catholique du service militaire ne repose pas sur une condamnation de la profession de soldat, mais elle est nécessitée par la mission du clergé catholique.

D'une guerre, il peut, certes, résulter du bien; elle peut aussi donner occasion à la pratique de nobles vertus. Mais ces conséquences de la guerre ne sont pas d'une nécessité de nature, elles ne sont pas régulières; bien au contraire, même une guerre juste est toujours accompagnée de tant de misères matérielles et morales qu'il faut toujours la regarder comme un mal. De là nos efforts pour rendre impossible même une guerre juste. De tout ce que je viens de dire découlent naturellement la justification et même la nécessité de tous les efforts pour la paix.

A ce propos, nous énonçons la proposition suivante: Il est du devoir de tous les hommes qui veulent servir la vérité, la justice et l'amour du prochain, de faire tout leur possible pour faire régner la paix entre les nations, et pour aider à écarter tous les obstacles à la paix.

Disons seulement en passant que ce devoir incombe avec une gravité particulière aux chrétiens et plus encore aux chrétiens catholiques à cause de la doctrine de l'Evangile et des enseignements de l'Eglise.

Nous saluons donc tout bon mouvement en faveur de la paix. Le mouvement pacifiste a commencé après les guerres napoléoniennes vers 1815 et s'est fortement développé depuis l'effroyable guerre mondiale.

Nous ne saluons pas le mouvement pour la paix né de certaines utopies et qui finit par rejeter le droit à la légitime défense et par suite la guerre juste; mais bien ce mouvement pour la paix qui a pour but "d'ôter à la guerre (c'est-à-dire à la lutte menée entre deux ou plusieurs Etats conformément à certaines formes de droit) les conditions qui en font une guerre juste en substituant, dans les relations entre Etats, au principe de la force un système juridique".

Ce mouvement pour la paix ne veut pas supprimer toute application de la force dans la vie des peuples — ce serait une

utopie, — mais il veut qu'en ce cas aussi la force soit mise au service du droit que doit rechercher et proclamer une autorité aussi indépendante que possible. Il n'est pas question de supprimer le droit de légitime défense, mais on veut obtenir que les Etats y recourent de moins en moins entre eux dans l'avenir, comme le font déjà séparément à l'intérieur les Etats.

Mais, hélas! des entraves et des obstacles extraordinaires empêchent ce but d'être atteint. Ce disant nous pensons à certaines dispositions du traité de Versailles qui, d'après l'expérience des dix dernières années, n'ont point favorisé la pacification de l'Europe. Nous pensons aux armements de guerre qui, au degré où on les maintient et où on les développe, entretiennent une inquiétude continuelle et croissante des peuples et sont une menace pour la paix entre les nations.

L'esprit qui anime la politique internationale, les pensées et les sentiments d'une grande partie de la population dans les Etats autrefois ennemis nous semblent entraîner des conséquences encore plus graves. On y considère les Allemands comme les seuls auteurs (Urheber) de la grande guerre et on néglige les conclusions contraires de la science qui s'imposent d'après les documents et les archives de l'Allemagne et des autres Etats.

Ne serait-ce pas enfin le moment de fermer le grand livre des dettes du passé, où chacun de nos accusateurs a également un compte débiteur, d'oublier et de pardonner? A quoi bon toutes les discussions sur la question de la culpabilité d'un seul, de la culpabilité plus ou moins grande dans la déclaration de la guerre, puisque ces discussions ravivent visiblement et continuellement la haine des peuples entre eux et constituent toujours de nouveaux obstacles à l'avènement de la paix universelle?

Pense-t-on donc se trouver déjà à la distance nécessaire pour juger objectivement et sans passion des péripéties de la naissance de la guerre, de l'activité pendant la guerre et de l'exécution des prescriptions du traité de Versailles?

En face de la misère de l'Europe et de la crise mondiale, n'est-il pas bien plus nécessaire de collaborer avec la meilleure volonté, au prix même de sacrifices et de renoncements, à rétablir et à assurer la paix entre les nations? De travailler aussi à la réconciliation et au rapprochement entre l'Allemagne et la France, et j'ajoute intentionnellement, entre l'Allemagne et la Pologne?

Qu'on laisse donc provisoirement de côté la question de la culpabilité concernant la guerre, qu'on ouvre sincèrement son cœur à l'esprit de rapprochement, de conciliation, de paix. Car la paix est la chose la plus indispensable, la plus nécessaire, si nous voulons sauver l'Europe.

Tout ce qui est nécessaire à ce travail de sauvetage doit

être accompli, même si cela demande les sacrifices les plus lourds. Cela signifie, d'après l'opinion de tous ceux qui regardent loin et qui ont le jugement clair, la reconnaissance pratique de l'entière égalité de droits entre les nations, y compris la nation allemande, en ce qui concerne les intérêts de l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur. Cela signifie aussi la transformation de la Société des Nations en un organisme vraiment effectif pour la sécurité de chaque Etat individuel et pour la paix entre toutes les nations.

Après la paix, nous insistons aussi vigoureusement sur la sécurité de chaque nation, et nous savons qu'en cela nous sommes d'accord notamment avec notre voisine la nation française.

Mais une expérience millénaire nous a appris que la véritable sécurité d'un pays ne se trouve pas dans les forteresses, dans les armées sur pied de guerre, dans les navires de guerre et dans les flottes aériennes, surtout à notre époque de technique toujours en progrès, avec ses inventions souvent absolument imprévues et surprenantes. La sécurité la plus grande est dans l'esprit de paix entre les hommes et entre les nations, dans une protection de tous les peuples et de toutes les nations par une société universelle des nations, pourvue d'un organisme juridique et disposant d'une force suffisante pour faire exécuter les décisions du droit des gens.

Une éducation populaire de grande envergure est à faire par la presse, par les écoles, par des conférences et des congrès pour instaurer et approfondir l'esprit de paix dans tous les pays. La presse a une responsabilité effroyable. Si on fait la revue de la presse mondiale, on a peur de charger sa propre conscience d'une part de la responsabilité qui pèse sur ceux qui troublent la paix.

Les fréquentes réunions d'hommes de diverses nationalités tenues pour échanger des idées sur les moyens de développer la paix ne seront pas sans efficacité. Nous tous, nous voulons travailler pour la paix. Non pas dans le sens d'un pacifisme négatif, mais d'un pacifisme qui, tout en se dévouant entièrement à la paix entre les nations, observera de plus une fidélité absolue envers sa propre nationalité et lui gardera un amour invincible, prêt à faire des sacrifices pour sa nation et pour sa patrie.

La question de savoir quels seront dans l'avenir cet organisme juridique et ce pouvoir exécutif de la Société des Nations demandera de longues et de minutieuses délibérations. Mais il faudra certainement créer un tribunal d'arbitrage actif et indépendant pour régler les conflits de droit qui se présenteront entre les différents Etats et nations et pour établir une force solide contre les perturbateurs malveillants de l'ordre. On ne

s'en tirera pas sur cette pauvre terre sans armée. Mais chaque Etat n'a pas besoin d'une armée propre.

Pourtant que valent tous les efforts de l'homme lorsque la bénédiction d'en haut fait défaut? Nous autres chrétiens, nous sommes convaincus que nous avons grandement besoin de la grâce de Dieu pour réaliser les buts que nous venons d'indiquer.

C'est pourquoi déjà, dès le commencement de la guerre, l'Eglise nous a demandé la prière publique pour la paix.

Depuis des siècles, le peuple catholique supplie Dieu dans les litanies de tous les saints: "De la peste, de la faim et de la guerre, délivrez-nous, Seigneur".

Dans la liturgie catholique, nous avons une messe propre pour la paix et dans la sainte messe le prêtre dit au nom du peuple à l' "Agnus Dei: "Dona nobis pacem". "Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix".

La nécessité croissante de la paix entre nations a fait, depuis quelques années, mûrir parmi les fidèles catholiques l'idée de se réunir chaque mois au moins une fois dans la maison de Dieu, afin d'assister à une messe pour la paix.

Dans le diocèse de Berlin, nous avons réalisé cette idée. La messe pontificale à laquelle vous assistiez ce matin dans l'église votive de la paix, place Humann, était celle du mois de novembre. Un prêtre allemand et un prêtre français y ont distribué aux fidèles la sainte communion.

Que Dieu bénisse notre oeuvre pour la paix, car la route est longue et les dangers sont multiples.

Théologie

VERS UNE NOUVELLE MORALE DE LA GUERRE

Nous donnons ici un sermon de Son Eminence le Cardinal Faulhaber, qu'il prononça à Munich en février 1932. L'on y trouvera des points extrêmement intéressants parce que nouveaux. Il n'est pas hasardeux de supposer que toute une nouvelle manière d'envisager la guerre va résulter des conditions mondiales actuelles, au moins en pratique. Ce sermon prend aussi forme d'une apologie de la doctrine de l'Eglise, tant sur la guerre que sur la paix.

Pour les idées de paix, une heure historique vient de sonner. A Genève, en la fête de la Chandeleur, la première grande conférence de désarmement vient de s'ouvrir en présence des délégués de 64 Etats. Son but est de mettre un terme à des armements sans fin en vue de la guerre sur terre, sur mer ou dans

l'air; elle veut ainsi peu à peu libérer le monde de la folie d'une guerre moderne. L'heure est non moins solennelle qu'au jour où un tribunal de la paix fut institué à La Haye, où la Société des Nations se fondait comme organe central de la paix, où le Pape Benoît XV, en 1917, réclamait le désarmement général et un arbitrage, où le pacte Kellogg, en 1928, mettait la guerre au ban de la civilisation.

Les yeux du monde sont maintenant tournés vers Genève, la ville de saint François de Sales, le berceau de la Croix-Rouge. Bien que nous nous défendions contre tout espoir exagéré, c'est pourtant un fait que des discussions publiques sur la paix du monde viennent de s'ouvrir à nouveau et que la conscience du monde s'émeut une nouvelle fois. Alors même que la conférence se séparerait sans avoir entièrement accompli sa tâche gigantesque et qui marque une date dans l'histoire du monde, la question du désarmement n'en serait pas moins et dorénavant posée. Par une coïncidence vraiment tragique, les armes s'entre-choquent et des batailles se livrent en Extrême-Orient à l'heure même où s'ouvre la conférence de la paix; le fracas des canons de la marine japonaise et des bombes d'avion forme un lointain accompagnement aux discours pacifiques de Genève. Il y a là certainement une preuve de l'impérieuse nécessité d'une conférence pour le désarmement.

En cet instant, il ne suffit point d'écouter, paisiblement assis dans un fauteuil, les comptes rendus de la Conférence de Genève que nous envoie la téléphonie sans fil ou de les lire dans les journaux. Nous devons appuyer de nos prières pour la paix le travail qui s'accomplit en vue de la paix. La foi nous enseigne que Dieu régit le monde et qu'il sait faire entendre aux gouvernements sa parole: "Je pense des pensées de paix." (Jér. XXIV, 11.) Nous savons également que celui qui prie siège dans le conseil de Dieu.

Nous qui avons été les témoins de la dernière guerre, nous avons subi dans toute son horreur le fléau d'une guerre moderne et nous avons bu jusqu'à la lie la coupe des amertumes. Bien plus que d'autres générations, nous devons joindre nos mains, afin de prier pour la paix, et les tendre de tout côté, comme autant de traits d'union, pour préparer la réconciliation des peuples; car nous voulons épargner aux peuples une calamité semblable à celle de la dernière guerre mondiale et faire un grand pas dans la voie du désarmement militaire.

Nous sommes à un tournant de l'histoire. De même que d'autres questions, la question de la guerre ou de la paix amènera, elle aussi, une transformation des esprits. Il faut que l'opinion publique se transforme, bien que pareille évolution ne se puisse opérer sans heurts.

Le désarmement militaire doit être précédé du désarmement moral. L'auréole qui nimbait l'uniforme et les parades militaires a pâli. Les vieux chants de guerre peuvent aller paisiblement, comme d'antiques ferrailles, se remiser dans le musée de l'armée. L'héroïsme militaire n'est pas la seule forme d'une existence héroïque.

La morale théologique sur la guerre parlera même un langage nouveau. Tout en restant fidèle à ses antiques principes concernant les guerres légitimes, elle tiendra pourtant compte des faits nouveaux.

Or, il est trois faits, entre autres, qui contiennent une morale nouvelle de la guerre — de la guerre du type moderne: le premier est opérant avant l'explosion d'une guerre, le second pendant la guerre, le troisième après la guerre.

Le premier fait, disons-nous, est opérant avant l'explosion d'une guerre. Grâce à la technique moderne des communications, on peut, en vingt-quatre heures, par téléphone sans fil ou même par avions, convoquer le Comité de la paix de la Société des Nations ou le Tribunal d'arbitrage international, dans le but d'aplanir par les voies pacifiques un différend entre deux peuples, avant qu'on ait tenté de le résoudre par les armes et l'effusion du sang.

Les progrès modernes sont ainsi devenus les auxiliaires de la paix, et c'est là un fait qu'ignoraient les générations qui nous ont précédés.

Dans le passé, il était plus facile d'être de bonne foi et de penser que la guerre était juste non moins qu'inévitable. De nos jours, avant qu'on se mette en campagne, tout doit être tenté pour résoudre un conflit, pour éviter une guerre.

Le second fait concerne la guerre elle-même.

Les pratiques de la guerre moderne, par rapport notamment à l'emploi des gaz et de la guerre aérienne, ont pris des formes qui n'ont plus rien d'humain, pour ne rien dire du point de vue chrétien. En quelques heures, les nouveaux engins de destruction transforment la totalité d'un pays en champs de bataille et des villes entières en des monceaux de ruines; ils détruisent toute existence, depuis celle de l'enfant au berceau jusqu'à celle du malade couché dans son lit d'hôpital. Il faut tuer elle-même une guerre qui use de pareilles armes.

Le troisième fait agit après la guerre.

Les effets ultérieurs d'une guerre moderne sont tellement redoutables qu'ils sont hors de proportion avec le bien national que doit défendre ou conquérir la guerre. Nous en avons subi nous-mêmes la preuve: une détresse économique qui nous saigne à blanc, des impôts dont la charge nous écrase, des dissensions morales désespérantes.

Ajoutez que, de nos jours, par suite de la ruine économique du peuple vaincu, le peuple vainqueur lui-même est entraîné dans les souffrances du premier, et la défaite militaire de l'un a pour conséquence leur défaite économique à tous deux.

Une guerre moderne frappe donc le vainqueur aussi cruellement que le vaincu.

Politiquement parlant, chaque Etat doit garder sa souveraineté politique et mener sa propre vie, mais, économiquement parlant, tous les peuples de l'Europe sont solidaires et condamnés à réagir les uns sur les autres.

De ce fait la nouvelle morale de la guerre tire cette loi : Les conditions préalables d'une guerre légitime sont devenues beaucoup plus rares qu'autrefois, parce que, de nos jours, une guerre ébranle gravement toute l'économie du monde. Par conséquent, l'oeuvre du désarmement doit être entreprise avec la bonne volonté de tous.

On nous demandera :

Pourquoi votre morale se montrait-elle autrefois moins difficile pour reconnaître la légitimité d'une guerre ?

Nous répondrons :

Parce qu'autrefois les faits qui sont maintenant la base de l'éthique nouvelle de la guerre n'existaient pas. Jadis on ne pouvait comme aujourd'hui tenter une transaction pacifique à la dernière heure précédant une guerre. Jadis la puissance destructive de la guerre était loin d'avoir l'ampleur qu'elle possède aujourd'hui. Jadis enfin la guerre, par ses conséquences, ébranlait bien la situation du vaincu, mais elle ne bouleversait pas comme aujourd'hui les Etats vainqueurs eux-mêmes.

Aux avocats de la paix on demandera encore :

Que dites-vous de ce que l'Empire allemand est désarmé, sans défense, pendant que les autres peuples s'arment à l'envi ?

Nous répondrons :

D'après le droit naturel et le droit des gens, les peuples sont égaux en droits : par conséquent, l'Empire allemand a le droit, lui aussi, d'être garanti contre une attaque de vive force.

Mais l'égalité de droit entre les peuples ne résultera pas de ce que les forces défensives de l'Allemagne, actuellement désarmée, seront reconstituées et de ce qu'en matière d'armements croissants elle pourra rivaliser avec les autres nations : mais elle s'obtiendra par le désarmement des peuples armés et super-armés.

Le vieux proverbe : "Si tu veux la paix, prépare la guerre", doit être "débouloonné" comme un vieux bâtiment de guerre. Les armements indéfinis pendant la paix ne mettent pas à l'abri de la guerre, ne garantissent point la paix. Des armements à qui mieux mieux constituent une préparation permanente à la guerre,

et de la préparation au déclenchement d'une véritable guerre il n'y a qu'un pas.

Ce qu'on appelle aujourd'hui la préparation à la guerre est déjà par soi-même une guerre en sourdine et, de plus, une charge financière aussi lourde qu'une guerre de jadis. Au lieu de dire: "Préparez la guerre", nous disons aujourd'hui: "Préparez la paix!" Si vous voulez la paix, préparez la paix.

Prions ainsi: "Seigneur, donnez-nous la paix aujourd'hui!" Rassemblons une armée pour prier! Les femmes et les enfants eux-mêmes doivent s'enrôler dans cette armée de la paix. Les prêtres feront à l'autel cette prière: "Seigneur, épargnez à votre peuple une nouvelle guerre!" Dans les monastères, les enfants de Dieu prieront de même et avec cette foi qui soulève les montagnes. Des montagnes de difficultés barrent en effet la route de la paix. A votre prière, j'offre une triple intention.

Priez d'abord pour que la pensée de la paix s'engage partout sur la voie triomphale! Paix dans les âmes, paix entre les citoyens dans la vie nationale, paix entre les peuples. Il faut que la conscience du monde s'émeuve. Chaque individu doit se sentir co-responsable des mesures destinées à empêcher que de pareils torrents de sang et de larmes ne coulent de nouveau.

Priez ensuite pour que les relations entre les peuples prennent une tournure amicale, que partout domine une loyale volonté de résoudre pacifiquement les conflits. Les peuples qui, de nos jours, redoutent encore la paix, au lieu de redouter la guerre, devraient être effacés de la liste des peuples civilisés. L'olivier doit grandir sans cesse, et, pareil à l'arbre du livre de Daniel (Dan. IV, 8 et seq.), étendre ses branches, symbole de la paix, sur tous les peuples du monde.

Priez enfin dans cette troisième intention: que des hommes et des femmes, en grand nombre, aient le courage d'élever le rameau d'olivier de la paix et de se tendre les mains par-dessus les poteaux des frontières. "L'Association des catholiques allemands pour la paix" est prête à recevoir dans ses rangs tous les nouveaux apôtres de la paix.

Dans une vue apocalyptique, le Psaume XLV entrevoit cette paix du monde et y reconnaît un présent de Dieu. "Venez, et contemplez les oeuvres du Seigneur, les prodiges qu'il a accomplis sur la terre! Il a fait cesser les combats jusqu'au bout de la terre. Il a brisé l'arc, il a rompu la lance, il a consumé par le feu les boucliers" (Ps. XLV, 9 et suiv.)

C'est donc le Dieu des armées qui arrache les armes aux mains des peuples et nous accorde la grâce de la paix. Mais, comme toutes les grâces de Dieu, cette grâce exige aussi la collaboration des hommes. La paix ne tombe pas du ciel comme la neige. Elle n'obéit pas à de simples aspirations sentimentales.

les. Elle n'est point l'effet d'imposants discours. Elle ne viendra pas des seules résolutions que votera la conférence du désarmement. Pour obtenir cette grâce, il nous faut lutter et prier.

Comment a-t-on pu jamais reprocher à l'Eglise de n'avoir pas assez fait pour la paix? Le Pape de la période de guerre, Benoît XV, n'a point cessé d'élever la voix pour faire des ouvertures de paix, pour réclamer en 1917 un désarmement réciproque et un arbitrage, pour nous recommander une prière en vue de la paix, prière destinée au temps de guerre, mais qui peut facilement se transformer en une prière pour la paix pendant la paix. Quant au Pape Pie XI, il n'a point failli à sa devise: "La paix du Christ dans le règne du Christ."

Sous les voûtes d'innombrables églises et cathédrales, en Allemagne, en France, en Suisse, même à Genève, on célèbre actuellement des offices religieux pour la paix. Un doux arc-en-ciel s'étend aujourd'hui sur les peuples.

Dans le Coeur de Jésus s'abrite un testament sacré: "Je vous laisse la paix". (Joh., XIV, 27.)

Seigneur, aidez-nous à observer votre testament!

Reine de la Paix, priez pour nous!

* * *

AUTOUR DE L'ENCYCLIQUE "CARITATE CHRISTI"

L'on a donné, à la cathédrale, une série d'instructions sur l'Encyclique "Caritate Christi". La première instruction a été donnée par Mgr Jubinville qui a fait le tableau de la crise actuelle. D'autres instructions sont venues par la suite, commentant le texte du S. Père. Nous sommes heureux de publier aujourd'hui le sermon de M. l'abbé Aimé Décosse, de l'Archevêché, sur la cupidité ou l'amour de l'argent, qui est, au dire du Saint-Père, l'une des causes principales de la détresse actuelle.

1. La richesse considéré au point de vue du salut et de la sanctification de l'âme

Puisqu'il faut faire le procès de la richesse, il convient d'établir le rôle de celle-ci dans l'oeuvre de la sanctification et du salut de l'âme. La richesse en soi n'est pas un mal; l'amour de la richesse, la recherche exagérée de la richesse est un grand mal, la source de grands désordres. "La racine de tous les maux", dit saint Paul, "est l'amour de l'argent" (1 Tim. VI, 10). C'est du riche qui s'attache trop à son argent que Notre-Seigneur voulait parler lorsqu'il déclarait à ses apôtres: "En vérité, je vous le dis, un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux" (Matt 19, 23). Combien plus cette richesse trop absorbante empêchera la sanctification de l'âme! C'est bien ce

qu'illustre la conversation de Jésus avec le jeune homme riche : ce jeune homme avait observé les commandements depuis sa jeunesse ; il n'était pas satisfait de ce degré d'honnêteté, il voulait devenir un saint. Jésus lui dit : "Si tu veux être parfait, vas, vends ce que tu as et donnes-en le prix aux pauvres, puis viens et suis-moi" (Matt. 19-21). Il avait une grande fortune ; il y était apparemment très attaché car il n'eut pas le courage de s'engager dans la voie d'une telle perfection.

Disons néanmoins, pour la consolation des riches honnêtes, qu'il est possible de se sauver et même de se sanctifier au milieu des richesses. Il s'agit du riche qui ne met pas sa fin dans sa fortune, mais s'en sert comme d'un moyen pour servir Dieu. C'est à cet état de vie que Notre-Seigneur faisait allusion principalement lorsqu'il proclamait la première béatitude : "Bienheureux les pauvres en esprit ! Car le royaume des cieux est à eux" (Matt. V, 2). Ceux que la richesse n'empêche pas de mettre leur fin en Dieu, peuvent être des candidats au royaume des cieux ; et lorsqu'ils poussent le détachement des richesses jusqu'à les utiliser uniquement pour faire le bien, ils peuvent même être des candidats à la sainteté ; en ce sens on peut dire que saint François d'Assise n'a pas été plus pauvre que saint Louis, roi de France ; saint Benoît Labre, n'a pas été plus pauvre que Léon Harmel, le généreux industriel de Roublais, et Féron-Vraux, l'humble capitaliste de Lille. D'autre part, il y a des pauvres qui sont des riches en esprit, parce que ne possédant rien, ils perdent la paix de l'âme à convoiter les richesses du voisin.

2. La lutte des Classes

Le premier des grands maux que la cupidité a introduit dans le monde moderne c'est la lutte des classes ; dans la course affolée vers les richesses, le capitaliste et l'ouvrier se livrent une guerre sans merci. Le capital tend toujours à diminuer les salaires afin d'augmenter ses profits et la classe ouvrière en combattant les abus du capital, outrepassa ses droits en attendant à l'existence même du capital, pour remédier à un abus et veut, sous l'inspiration des dogmes socialistes, abolir le droit même de posséder. Or quelle est la sainte doctrine chrétienne concernant le capital et le travail ? Léon XIII la fait tenir toute entière dans une formule lapidaire : "Il ne peut y avoir de capital sans travail, il ne peut y avoir de travail sans capital". Le travail est nécessaire et dans la vie moderne, où tout pousse à la concentration des activités humaines, le capital (ou la richesse en tant que productive) est également nécessaire, et s'il est nécessaire il est légitime, il est une institution voulue par Dieu. Pour que le capital ne devienne pas un agent de désordre saint Thomas lui assigne un rôle bien défini dans la société. La fin

de tout l'ordre économique, dit ce grand théologien, est de procurer un bien-être et un confort raisonnable à tous les hommes. Ainsi, la richesse ne doit pas être considérée comme une fin à acquérir, mais comme un moyen pour acquérir une fin, i. e. le bien-être de l'humanité. Le mal se trouve donc dans l'amour effréné de la richesse qui la fait considérer non plus comme un moyen pour promouvoir le confort matériel de l'homme, mais comme la fin elle-même à acquérir, fin à laquelle il faut sacrifier le confort et le bien-être du plus grand nombre, au profit de quelques rares privilégiés. Voilà où se trouve la source des maux engendrés par la richesse. Remarquez qu'il ne s'agit plus ici de la possession de la richesse, mais du mauvais usage et de l'abus de la richesse. Il est tout à fait légitime, pour la classe ouvrière de combattre cet abus, de le faire disparaître, pourvu toutefois, qu'elle ne recourt pas à des moyens illégitimes. Ce qui arrive, c'est que l'ouvrier, trompé par les dogmes perfides du communisme, berné par des agents de discorde, en vient à conclure que si le capital fait des abus, il n'y a qu'une manière de le corriger, c'est de le détruire. D'où cet affreux conflit entre les deux classes de la société qui a déjà ensanglanté plus d'un pays. Quel agent corrupteur a pu faire dévier toute la science économique actuelle des principes bienfaisants qui la guidaient jusqu'à présent, sinon l'amour de l'argent, la soif de l'or, comme l'appelle le poète païen, qui en stimulant les passions les plus viles couvre la raison d'épais nuages et ne permet de juger qu'à la sombre lueur de l'intérêt individuel et égoïste.

3. La défiance mutuelle

L'Encyclique montre d'abord comment se manifeste cette lutte de classes: c'est **la mutuelle défiance qui stérilise toutes les relations des hommes entre eux.**

Il est en l'homme un désir foncier (qui devient facilement un vice lorsqu'il n'est pas modéré par les principes chrétiens): c'est celui de s'enrichir le plus vite possible avec le moins d'effort possible. Or dans la grande majorité des cas le seul moyen de s'enrichir sans seffort c'est d'acquérir injustement. Et si le sens de la justice chrétienne est tellement abaissé, s'il est incapable de maintenir dans de justes limites cette avidité égoïste, alors il n'est plus de transaction financière si peu scrupuleuse qui ne soit justifiée. Et qui n'admettra que le sens chrétien n'ait singulièrement baissé depuis un quart de siècle? Il n'y a plus même chez les simples, cette forme de croyance en l'au delà, en un Dieu infiniment juste qui récompense le bien et punit l'injustice, il n'y a plus surtout cette crainte salutaire d'une punition éternelle pour mettre un frein à la violation des lois. Dès lors, partout dans la société on affiche un mépris souverain des lois

de la justice, mépris qui se manifeste particulièrement dans le commerce. D'où cette défiance mutuelle entre les hommes, qui rend impossible toute entente entre eux. Dans la classe moyenne, le marchand se défie du travailleur et le travailleur se défie du marchand. Dans les hautes sphères les possesseurs de la richesse après avoir englouti les petites épargnes en réglant à leur gré les conditions des marchés, se font à leur tour une guerre à mort où les gros mangent les petits. Mais c'est surtout entre la classe aisée et la classe ouvrière que cette défiance mutuelle engendre les relations les plus tendues et parfois les plus dangereuses. Plus le mouvement de déchristianisation social, tant du capital que des masses ouvrières, va en s'accroissant, plus la défiance augmente. Cette défiance se change souvent en une opposition sourde et ténace qui fait que ces deux camps se considèrent désormais comme ennemis.

4. L'Odieuse Jalousie

Ici nous touchons à un autre grand mal engendré par l'amour de l'argent : c'est, dit l'énergique Pontife : "l'Odieuse jalousie qui fait considérer comme un dommage pour soi tout avantage d'autrui". Elle est connue sous un autre nom ; on l'appelle envie. Les théologiens nous disent que l'envie est la tristesse que nous ressentons du bien du prochain considéré comme notre mal ou comme une atteinte à notre bien. Il est facile de rattacher l'envie à son origine. Il faudrait être insensé pour croire que le pauvre peut contempler bien longtemps le luxe effréné et provocateur dont les riches font étalage, sans en ressentir quelque tristesse. Dans un livre un peu pessimiste où toutes les misères sont croquées sur le vif en termes savoureux du terroir, Jean Narrache parle d'une robe de bal portée par une des danseuses, dont le prix aurait suffi à hiverner toute sa famille.

L'ouvrier modeste ne peut rester indifférent devant cet étalage de confort par les grands de ce monde, qui selon la parole du psalmiste, se confient dans leur force et se glorifient dans l'abondance de leur richesse. (Ps. XLVIII, 7.)

Nécessairement son coeur est rongé par la tristesse, lorsqu'à côté de sa misère il voit des fortunes colossales consacrées au luxe. Il faudrait alors penser la plaie béante de son coeur, lui enseigner que l'homme ne vit pas seulement de pain, — ce qui est très difficile lorsque l'estomac est vide. Il faudrait lui faire entendre la parole de Dieu qui lui aiderait à patienter dans son épreuve. Hélas ! la voix de l'Eglise n'est plus entendue. La plupart des ouvriers s'en vont chercher les consolations au cercle ouvrier radical, où les agents de discorde achèvent l'oeuvre de haine commencée dans leur coeur. Oh ! comme il importe que nos ouvriers ne fassent partie que de nos cercles ouvriers

catholiques ! Il est sûr que des cercles groupant tous les ouvriers bien pensants, réclamant sans cesse avec patience et énergie, attireraient sur leurs justes réclamations l'attention des capitalistes les plus endurecis.

5. Le mesquin individualisme qui subordonne tout à son propre avantage

Ici, le Saint-Père met le doigt sur le vif de la plaie dont l'amour de l'argent afflige notre société. "C'est", dit le Saint-Père, "le mesquin individualisme qui utilise et subordonne tout à son propre avantage, foulant aux pieds les droits des autres." Il s'agit du grand péché de tous les profiteurs sans scrupules, sur qui le Pape fait reposer la responsabilité de la crise que nous traversons. Sans doute le Saint-Père blâme les réclamations trop exigeantes des ouvriers, il les accuse de n'avoir pas su en temps d'abondance, économiser sur le superflu en prévision des jours mauvais ; il condamne absolument le communisme et le socialisme qui détruisent le droit de propriété et s'attribuent un droit strict au juste profit réalisé par le capital. Mais sur qui en fin de compte fait-il reposer la responsabilité du désordre et du déséquilibre qui règne dans la répartition des richesses, sinon sur ces profiteurs sans conscience ? Il les accuse d'avoir foulé aux pieds les droits de la classe ouvrière et ainsi d'avoir accumulé les richesses des nations entre les mains de quelques individus qui règlent selon leur caprice le marché mondial pour l'immense dommage des masses. Il les accuse de gouverner le crédit et de le dispenser selon leur bon plaisir ; il les accuse d'avoir fait main-basse sur la puissance politique et d'avoir réduit les gouvernements au rôle d'esclaves des intérêts économiques ; c'est cet état de chose qui a exaspéré les classes ouvrières et les pousse à chercher un refuge contre la tyrannie dans les griffes du néfaste parti communiste. Nous n'insistons pas sur un sujet aussi périlleux. Recourons au moyen le plus puissant que nous ayons comme chrétiens : la prière. Demandons au Tout Puissant de faire en sorte que la voix du Pape soit entendue en haut lieu de peur qu'il n'arrive quelque chose de pire. Dieu fasse que tous les ouvriers qui comprennent leur véritable intérêt, sachent séparer leur cause de celle de toutes ces malheureuses victimes du communisme et de l'anarchie ; Dieu fasse qu'ils s'unissent en rangs serrés et par la force de l'organisation et la puissance du nombre, qu'ils arrivent à combattre, énergiquement mais patiemment, les abus criants du capital. Jamais il n'est permis de recourir aux moyens violents ; jamais non plus d'attenter à la destruction du capital, puisque le capital est une institution voulue par Dieu. Cependant les abus du capital, mentionnés plus haut n'ont pas davantage le droit d'exister ; et il est toujours

légitime pour la classe ouvrière de les combattre pourvu toutefois, qu'elle le fasse par des moyens légitimes.

Conclusion

Voilà un tableau assez imparfait des maux que la soif de l'or a fait naître dans la société; or si nous le voulons, riches ou pauvres, nous pouvons contribuer à diminuer l'égoïsme, l'individualisme humain, cause de toute cette course affolée vers les richesses, en combattant cet égoïsme en chacun de nous, en étant plus foncièrement chrétiens. Que le riche se mette en présence de sa fin dernière! En toute chose, dit l'Imitation, il faut considérer sa fin dernière: Mes richesses, interrogera-t-il, sont-elles ma fin dernière? Et s'il est sincère, il répondra: Non! après la richesse la ruine est possible; — la ruine a conduit plus d'un capitaliste au suicide —. Mais sinon la ruine, assurément la mort viendra et à la mort, je n'emporterai pas mes richesses dans la tombe. C'est le Saint-Esprit qui le dit! Et devant le Juge suprême, que m'arrivera-t-il? Redde rationem villicationis tuæ; rends-moi compte de ton administration! Et malheur à lui s'il a employé sa fortune à jouir tandis que le pauvre ne pouvait même pas se nourrir des miettes de sa table. Songez à l'histoire du mauvais riche!

Que l'ouvrier de son côté envisage la volonté de Dieu. Inutile de lui dire que le travail est voulu par Dieu, il le sait, mais que le capital — non pas les abus du capital — soit voulu par Dieu, il l'oublie trop volontiers. Il faut le lui rappeler souvent. Tout attentant de sa part à détruire le capital, à déposséder injustement les riches, ou à abolir le droit de propriété parce qu'il y a eu des abus, est un crime contre la justice, qui engage sa conscience devant Dieu; crime auquel le communisme et le socialisme ne cessent de le pousser; crime pour lequel il payerait cher, même ici-bas, puisque ce crime amènerait infailliblement le désordre et l'anarchie dont il sera la première victime. Ainsi riches ou pauvres réaliseront que la richesse n'est qu'un moyen d'obtenir un confort raisonnable dans le but de sauver leur âme. Tous deux deviendront pauvres en esprit. Beati pauperes spiritu; Bienheureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux.



Me donner généreusement: ne pas calculer ni attendre en retour de ce don, la moindre récompense, la plus légère satisfaction; ne pas désirer l'affection, l'estime, la sympathie, encore moins la louange. Pratiquer mon humble apostolat pour Dieu seul et dans une grande charité mortifiée, vivante, désintéressée.

Chronique diocésaine**CINQUANTENAIRE DE PROFESSION RELIGIEUSE !****1883 — 28 mars — 1933**

Les Soeurs Grises du Manitoba avaient le bonheur de fêter, le 28 mars, à leur Maison Provinciale de St-Boniface, le Jubilé d'Or de Soeur Marie Louis Lagarde, économe provinciale de sa Communauté, depuis la fin de 1931.

Tout intime que fut cette célébration, elle ne manqua pas d'avoir un certain caractère de solennité religieuse, et fut marquée par la plus cordiale et sincère fraternité et une vive joie bien franche que toutes les Religieuses se plaisaient à témoigner à la Vénérée Jubilaire. Notons de suite que Soeur Lagarde fut désignée comme Missionnaire au lointain Manitoba, le jour même de sa profession religieuse, à Montréal, le 28 mars 1883. Elle serait, en effet, quelques mois plus tard, l'une des trois Soeurs Grises qui iraient fonder, le 22 août 1883, le futur Couvent de Ste-Anne des Chênes. Le jeune Religieuse n'avait pas encore ses vingt ans révolus, quand elle dit adieu pour toujours à ses père et mère qu'elle ne reverrait plus sur cette terre. C'était alors l'époque des sacrifices héroïques, parce que les voyages se faisaient plutôt péniblement, dans le temps, et ils étaient si rares que notre Soeur Lagarde demeura vingt-deux années consécutives, à Ste-Anne des Chênes, avant de revoir le Sault aux Récollets, où elle naquit le 3 novembre 1863, et Montréal, où elle avait reçu son éducation des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame.

Après être demeurée, à Ste-Anne, douze années, comme institutrice, et dix années, comme Supérieure, Soeur Lagarde reviendra au Manitoba, en 1905, pour une période de dix autres années dont quatre, en qualité de Supérieure du Couvent de St-Norbert, et trois comme Assistante Provinciale, à St-Boniface. En 1917, les Paroissiens de Ste-Anne sont heureux de saluer, de nouveau, la Missionnaire des rudes commencements de leur Couvent, qui redevient Supérieure, durant trois ans, complétant ainsi ses vingt-cinq années d'apostolat auprès de leurs enfants.

Il est intéressant de mentionner ici que l'aimable Jubilaire est légitimement fière de proclamer que cinquante anciens élèves de ses classes se sont consacrés au bon Dieu : dont un Oblat de Marie Immaculée, aujourd'hui Provincial de sa Communauté en notre province ; un Prêtre séculier, curé dans le diocèse de St-Boniface, et quarante-huit Religieuses de diverses Communautés. Si l'on reconnaît l'arbre à ses fruits, il va de soi que l'on

puisse louer avec plaisir une vie si méritante et également si fructueuse.

Aussi, le 27 mars dernier, les Soeurs Grises exprimaient à la bonne Soeur Lagarde leurs hommages les plus vivement sentis, ainsi que leurs meilleurs voeux. Le lendemain matin, trois messes étaient célébrées, en même temps, aux trois autels de la Chapelle de l'Hospice Taché, pour dire à Dieu la reconnaissance de la Jubilaire, en retour de tant de bienfaits reçus. Une courte allocution de circonstance, faite par M. l'abbé Léonide Primeau, aumônier des Soeur Grises, disposa les coeurs à cet acte de remerciement au Divin Sauveur de l'hostie. Ce fut comme la paraphrase de cette belle parole de l'Année Sainte: "Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi!" "Nous vous adorons, ô Christ Jésus, et nous vous bénissons!" Car c'est bien Vous, ô Christ Roi, qui mettiez en cette âme de vingt ans, la force et la générosité requises pour répondre à votre appel, et correspondre à toutes vos grâces de choix. C'est Vous encore, ô Jésus, l'Epoux fidèle de cette âme consacrée qui lui donniez constamment le courage d'être toujours joyeuse jusque dans les épreuves les plus sensibles du coeur humain. Vous avez même voulu, ô Jésus, Victime d'amour pour nous, que le Jubilé d'Or de votre servante dévouée fut rendu plus méritoire et plus surnaturellement beau, par le sacrifice librement offert de l'éloignement de tous ses bien-aimés de Montréal, parents et amis devenus plus chers au coeur de Soeur Lagarde, par le dernier séjour, — 1920 à 1931 —, en cette ville de son enfance.

Le sacrifice comme la profession de 1883 allait être renouvelé, le 28 mars 1933, avec la même généreuse bonne volonté: magnifique démonstration de la constante efficacité de la grâce de Dieu dans l'âme religieuse qui peut avouer toujours, avec combien de vérité, qu'elle chantera à jamais les Miséricordes du Seigneur.

"Ad Multos Annos!"

L'Aumônier des Soeurs Grises.

Calendrier du mois

Tableau des Quarantes-Heures:

1ère semaine d'avril.	Le Juniorat de Saint-Boniface.
2ème semaine d'avril.	Paroisse de La Salle.
3ème semaine d'avril.	Couvent de Sainte-Agathe.
4ème semaine d'avril.	Sacré-Coeur des Belges, Saint-Boniface.
Semaine de Pâques:	Couvent de Fort Frances.
	Couvent de Sioux Lookout.

LE ROLE DE L'EGLISE

Le premier rôle de l'Eglise, son rôle direct, ce n'est pas d'organiser la vie temporelle, mais d'introduire dans la vie éternelle; ce n'est pas de civiliser, mais de christianiser. Néanmoins, suivant la parole tombée des lèvres divines, il y a dix-neuf siècles, parce que l'Eglise cherche d'abord le règne de Dieu et sa justice, elle trouve "tout le reste par surcroît" (Math. VI, 33). L'Eglise veut d'abord christianiser, et, de fait, elle civilise plus délicatement et plus parfaitement que personne; elle veut d'abord donner le ciel, et, de fait, elle donne les joies les plus pures et les plus vraies qu'il soit permis à l'homme de recueillir ici-bas: elle rend la vie possible et supportable, elle sauvegarde la famille, elle sanctifie le travail, elle soutient la patrie terrestre, elle assure la paix internationale... Suivant la parole de S. S. Pie XI, "quoique l'Eglise, par sa mission divine, ne vise que les biens spirituels et impérissables, telles sont les providentielles harmonies de l'ordre de l'univers, que l'action de l'Eglise contribue au bonheur terrestre d'une manière aussi efficace que si elle avait pour unique objet de le promouvoir". (Enc. "Ubi arcano Dei".)

Mgr. M. Besson,

Ev. de Lausanne, Genève et Fribourg



LE SAINT EVANGILE

On rapporte qu'au XVII^{ème} siècle le P. Letourneux, Jésuite, prêchait avec grand succès à Paris et attirait le peuple en foule. Louis XIV demanda un jour à Boileau si ce religieux avait un talent digne d'un tel enthousiasme.

— "Sire, répondit le satirique, le monde court à la nouveauté: cet homme prêche l'Evangile."

Ne pourrions-nous pas dire aux catholiques du XX^{ème} siècle: "Voulez-vous apprendre du nouveau? Lisez l'Evangile".

Qui connaît ce livre divin, écrit sous l'inspiration immédiate du Saint-Esprit? Il raconte la vie et la mort de Jésus, il reproduit les principaux enseignements du Maître, il contient au sens propre "la parole de Dieu"; c'est un flambeau qui éclaire, un guide, un ami, un consolateur, le plus précieux des trésors. Et pourquoi sont-ils si peu nombreux les chrétiens qui l'utilisent à leur profit?



L'homme tiré du néant, n'est pas créé pour retourner au néant. L'homme doit vivre. Sur la terre, il passe; ailleurs il séjournera. L'éternité sera son âge et sa durée.